ACADÉMIE DE LILLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Pas-de-Calais

Division des personnels
Bureau A1

Recrutement d'un enseignant correspondant insertion scolaire (CIS) mis à disposition de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) du Pas-de-Calais

Au 1er janvier 2026

RÉFÉRENCE ET CADRE GÉNÉRAL D'EXERCICE

Un poste est vacant à la MDPH 62 au 1er janvier 2026.

- Catégorie A : corps des professeurs des écoles.

- Localisation : siège de la MDPH 62 à ARRAS.

Les Correspondants Insertion Scolaire (CIS) sont des personnels de l'éducation nationale mis à disposition de la MDPH.

L'enseignant, mis à disposition de la MDPH, est placé sous l'autorité hiérarchique de l'IEN Arras-ASH et sous l'autorité fonctionnelle du directeur de la MDPH selon la convention signée.

Au sein de la MDPH, le CIS exerce ses missions sous l'autorité du Référent Insertion Scolaire du pôle Equipe Pluridisciplinaire Evaluation (EPE).

Conditions particulières d'exercice :

Les rendez-vous de carrière (PPCR) sont assurés par un inspecteur ASH.

Les entretiens de bilans de l'année écoulée et de définition des objectifs de l'année suivante sont assurés par la référente Insertion Scolaire enfants de la MDPH.

CARACTÉRISTIQUES DU POSTE

- Temps complet : 39 heures / semaine, 45 jours de vacances et 12 RTT
- Déplacements réguliers sur territoires
- Télétravail (selon éligibilité et modalités à définir)

ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION

- Traitement selon le grade et l'échelon (EN)
- Frais de déplacements et de repas lors des déplacements extérieurs (MDPH)

MISSIONS

Le Correspondant d'Insertion Scolaire fait partie du pôle évaluation, en tant qu'enseignant spécialisé, il est référent des élèves en situation de Handicap sur ses territoires.

- **Évaluer les besoins de l'enfant en situation de handicap de 0 à 20 ans ;**

- **Analyser le handicap et identifier les besoins de l'enfant en fonction de sa demande et de son projet de vie**, en tenant compte du contexte environnemental et des ressources existantes sur le territoire :
  - Aider à la formulation des propositions d'orientation et/ou de compensation.
  - Contribuer à l'accueil, à l'information et l'accompagnement des familles d'élèves en situation de handicap pour ce qui concerne leur scolarisation et leur orientation médico-social.
  - Communiquer avec les enseignants référents, les circonscriptions ASH, les IEN, les chefs d'établissements et les directeurs d'établissements spécialisés, l'ARS, et tous les partenaires en lien avec l'enfant.
  - Orienter vers les structures, dispositifs et établissements scolaires ou spécialisés adaptés.

- **Participer aux différents niveaux d'évaluation et d'analyse de la situation :**
  - Seul, en équipe restreinte d'évaluation.
  - En EPE avec les familles et/ou les partenaires.
  - Prépare la synthèse de l'évaluation des situations présentées en CDAPH.
  - Participation sur besoin aux CDA IS en qualité de rapporteur.

- **Prendre une part active dans la mise en œuvre des EPE et des PPS :**
  - Préparer les dossiers à présenter en équipe pluridisciplinaire d'évaluation (EPE) : recueil des informations, synthèses (historique, situation actuelle, logique de la demande, projets de vie et de scolarisation).
  - Participer à l'animation des EPE et dans ce cadre, rencontre l'enfant, sa famille ou son représentant légal.
  - Prendre contact auprès des usagers ou des partenaires à la demande de l'EPE (recueil ou transmission d'informations).
  - Conduire la rédaction des projets personnalisés de scolarisation (PPS) en lien avec tous les membres de l'EPE.
  - Accompagner la décision de la CDAPH : informe, oriente et aide la famille ou le tuteur dans la recherche des solutions (de prise en charge, d'accueil en établissement, de formation…) dans les situations complexes. A ce titre le Correspondant d'insertion scolaire est amené à participer à des concertations sur des situations alarmantes et à construire, le cas échéant, des Plans d'Accompagnement Global en lien avec les partenaires de la situation (DSDEN, ARS, ASE, ESMS)

- **Participer à la vie de la MDPH :**
  Participer à la vie du pôle et du service, aux réunions d'équipe, aux groupes de travail interne en lien avec la CNSA, l'EN, l'ARS

LIAISONS FONCTIONNELLES ET/OU OPÉRATIONNELLES

En interne :

- le coordonnateur de l'EPE,
- le référent pour l'insertion scolaire,
- le référent pour l'insertion professionnelle,
- les médecins, cadre de santé et infirmiers du pôle Équipe Pluridisciplinaire d'Évaluation,
- le responsable de la cellule de Centralisation des Situations Alarmantes,
- les assistants sociaux de la mission accompagnement, les conseillers Handicap des territoires,
- le conseiller juridique,
- les pôles relations avec les usagers et accès aux droits.

En externe :

- les acteurs de l'Éducation nationale (direction des services départementaux de l'éducation nationale, IEN-ASH, enseignants référents, chefs d'établissement scolaire et directeurs d'école, référent handicap des universités, etc),
- les acteurs des établissements et services médico-sociaux pour enfants

  les acteurs des services socio-éducatifs et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES REQUISES

Compétences requises :

- Diplôme du CAPSAIS, du CAPA-SH et CAPPEI ou expérience significative en enseignement spécialisé.
- Connaissance de la politique du handicap, des acteurs et des dispositifs spécifiques.

Qualités attendues :

- Sens du service public.
- Aptitude et goût pour le travail en équipe et en partenariat.
- Capacité de représentation institutionnelle.
- Bonne connaissance du tissu scolaire départemental et infra-départemental.
- Capacité d'animation et sens du dialogue. Il sait concilier et rapprocher les intérêts pour trouver les solutions et susciter un engagement.
- Capable de souplesse et de réactivité.
- Pratique de Word, Excel, Outlook indispensable

MODALITÉS DE RECRUTEMENT

La procédure de recrutement des enseignants qui souhaitent accéder aux fonctions d'enseignant mis à la disposition de la MDPH du Pas-de-Calais se décompose de la manière suivante :

Les candidats **professeur des écoles titulaires du CAPA-SH, du CAPSAIS, CAPPEI ou d'une**

Ces entretiens auront lieu à la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Pas-de-Calais devant une commission présidée par le directeur académique des services de l'Éducation nationale ou son représentant, le directeur de la maison départementale des personnes handicapées du Pas-de-Calais ou son représentant, un inspecteur de l'éducation nationale ASH.

L'entretien se déroulera en 2 phases :

- présentation du candidat, exposé de ses motivations (durée 5 mn) ;
- dialogue avec les membres de la commission (questions/réponses d'une durée de 15 mn).

La commission d'entretien émet un avis sur l'aptitude du candidat à participer aux missions d'accueil,

d’information et d’accompagnement des élèves en situation de handicap et de leur famille.

Les candidats ayant satisfait à l’entretien seront affectés **à titre provisoire.**

DÉPÔT DE CANDIDATURES

Les candidats intéressés sont invités à envoyer leur fiche de candidature par courriel, accompagnée d’un curriculum vitae, d’une lettre de motivation, de la copie des diplômes mentionnés et de la copie du dernier rapport d’inspection, à l’inspecteur de l’éducation nationale **pour le 23 juin 2025.**

Ce dernier sera en charge de faire parvenir le dossier complet à la DSDEN du Pas-de-Calais, division des personnels – bureau A1 pour le 25 juin 2025 par courriel : ce.i62dp-a1@ac-lille.fr.